

Listen to this article

La loi donnée par Dieu a Israël au mont Sinaï, et résumée dans les dix commandements, ne fut donnée à aucun autre peuple, à aucune autre nation. Les Juifs sont encore régis par cette loi qui les maintient dans la servitude, par le fait que cela faisait partie du contrat d'alliance conclu par Dieu avec cette nation. Si Israël observait cette loi parfaitement, dans tous ses détails, il lui était réservé certaines bénédictions destinées à lui seul ; si, par contre, il ne l'observait pas, il encourait certains châtiments. Cette loi ne pouvait être observée dans la perfection que par un homme parfait ; comme aucun Israélite (pas plus qu'un autre humain, n'était parfait, aucun d'entre eux ne put observer la loi divine ; aucun Juif, par conséquent ne put obtenir les bénédictions promises. Tous, au contraire, subirent plus ou moins la condamnation ou châtiment qui menaçait ceux qui n'observaient pas la loi. Jésus dit » *Aucun de vous n'observe la loi* » (Jean 7 19) et Paul écrivit » *Nul ne sera justifié devant Dieu par les oeuvres de la loi* » . — Rom. 3 20.

Les efforts du peuple d'Israël pour observer la loi, lui attirèrent cependant de grandes bénédictions ; les anciens dignitaires, nous dit l'apôtre, qui s'efforcèrent en toute fidélité d'obéir aux commandements de Dieu, obtiendront une grande récompense (Héb. 11 38-40). Le Messie après avoir fondé son royaume spirituel, établira les anciens dignitaires, princes et gouverneurs de toute la terre ; ces derniers seront sous l'autorité de Christ et de son Eglise élue, qui seront des êtres spirituels.

Jésus, lorsqu'il était dans la chair, membre de la race d'Adam possédait une vie complète, parce qu'elle avait été transférée de l'état spirituel, dans le sein de la vierge Marie qui fut sa mère. Jésus n'hérita donc ni le péché ni sa condamnation, mais il naquit » *saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs* » (Héb. 726.) Jésus, homme parfait, fut capable d'accomplir ce que nul autre membre de la famille humaine ne put accomplir. Il accomplit la loi entièrement, dans tous ses détails ; il fit même plus que d'accomplir la loi ; il sacrifia les droits et les privilèges

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

terrestres auxquels il avait droit, selon la loi. Jésus a donc des mérites, des droits à la vie terrestre, indépendamment de la vie spirituelle qu'il possède maintenant, de cette vie spirituelle qui lui fut donnée par le Père céleste comme récompense de son obéissance, jusqu'à la mort*, » même jusqu'à la mort de la croix.* — Phil. 2 8.

C'est cette vie terrestre qui forme la base de la nouvelle alliance que Dieu établira, selon ses promesses avec les humains, par le Messie glorifié. Au temps marqué, Jésus utilisera les mérites de son sacrifice, c'est-à-dire de ses droits à la vie humaine, comme une pleine satisfaction ou compensation pour la désobéissance d'Adam. Ayant ainsi racheté les humains, en donnant un prix équivalent, le Rédempteur suprême prendra possession de ce qui lui appartient, c'est-à-dire l'homme et la terre, sa demeure. Pendant mille ans il aura ainsi le privilège de venir en aide à tous les membres de la famille d'Adam, qui voudront être libérés du péché, des imperfections et de la mort, qui désireront devenir parfaits et posséder la vie éternelle. Ces bénédictions ne pouvaient pas être données aux humains sous l'alliance de la loi, parce qu'ils ne pouvaient pas observer les clauses de cette alliance, mais elles seront accordées aux humains dociles et obéissants qui voudront accepter les conditions de grâce de la nouvelle alliance. Cette alliance a des promesses de miséricorde et de pardon pour tous ; elle promet aux humains d'ôter leur cœur de pierre et de leur donner un cœur de chair, de renouveler un esprit bien disposé chez tous ceux qui seront bien exercés par les corrections infligées durant le règne messianique de gloire, et qui profiteront des privilèges de ce temps béni.

Dieu a donné aux chrétiens trois commandements

Les chrétiens, disciples de Jésus, choisis parmi les gentils, ne furent jamais soumis à la loi mosaïque donnée aux Juifs sur le mont Sinaï. Ces chrétiens-là sont reçus dans la famille de Dieu sous une alliance différente, celle qui dit *» Rassemblez-moi mes fidèles, qui ont fait alliance avec moi par le sacrifice !* » (Ps.50 : 5). Jésus, après avoir rempli complètement toutes les conditions et exigences de l'alliance de la loi sous laquelle il naquit, put entrer dans cette alliance basée sur le sacrifice. Il fut le premier et le Chef, la Tête de la maison (ou famille) des saints ; il conclut cette alliance par le sacrifice avec Dieu, convint de sacrifier sa vie et ses droits

terrestres ; c'est ainsi qu'il accomplit la volonté du Père jusqu'à la mort. Sa fidélité dans l'accomplissement de son sacrifice fut récompensée ; Jésus obtint la meilleure résurrection dans la gloire, l'honneur et l'immortalité, il obtint la nature divine.

Pendant l'âge évangélique actuel, des saints ont répondu à l'invitation qui leur fut faite de marcher sur les traces de Jésus. Par les mérites de son sacrifice, Christ eut le privilège d'être l'Avocat auprès du Père, des membres du petit troupeau, des élus appelés à être l'Epouse de Jésus et ses cohéritiers. Il leur a imputé ou attribué ses mérites, afin que leur sacrifice fût complet et agréable à Dieu. Chaque disciple de Christ, encouragé en comprenant l'esprit de dévouement qui remplissait le Maître, non seulement conclut avec Dieu la même alliance que lui, mais aussi en observa les clauses avec le secours de son Rédempteur dans la gloire ; c'est ainsi que ces fidèles deviendront par lui » plus que vainqueurs » et seront ses cohéritiers dans son Royaume.

77 Octobree 1916

C'est à ces chrétiens-Là que l'apôtre écrit *» Vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce* » , ils ne sont donc pas sous l'alliance de la loi ; il ne leur est pas demandé une obéissance absolue et parfaite à la loi juive. Ils sont sous la grâce, dans les faveurs de Dieu qui n'exige pas d'eux l'entier accomplissement de la loi, ce dont ils ne seraient d'ailleurs pas capables. L'apôtre nous dit, par contre, que la justice de la loi (c'est-à-dire ses véritables exigences et l'esprit dans lequel elles doivent être observées) est *» accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit,* (Rom. 8 4). Les chrétiens ne sont donc pas sous l'alliance de la loi ; ils doivent néanmoins obéir à la volonté de Dieu exprimée par l'esprit de la loi juive, et cela dans la mesure de leur compréhension.

Le premier et le second commandement du chrétien

Voulant faire ressortir l'esprit de la loi donnée aux anges, au monde et aux chrétiens, Jésus dit que cet esprit tout entier est contenu dans deux commandements l° *» Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu. de tout ton cœur, de toute ton âme, et*

de toute ta pensée » ; 2° » *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » Tous les chrétiens et les anges connaissent cette loi et se rendent compte de leur responsabilité à l'égard de cette loi, selon le degré de leur capacité et de leurs connaissances, mais ni les anges, ni les chrétiens ne sont sous l'alliance de la loi, conclue avec la nation d'Israël seule.

Tout disciple de Jésus doit comprendre qu'il est enrôlé sous la bannière de la justice divine, de la vérité et qu'il a consacré toute sa vie pour servir le Maître, étant soldat de la croix. Comment ne ferait-il pas son possible pour aimer et servir son Père céleste de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa pensée ? Comment pourrait-il refuser d'obéir au commandement divin, tu aimeras ton prochain comme toi- même ? Comment pourrait-il ne pas être bon, généreux ? Comment pourrait-il être égoïste ? La nouvelle créature, il est vrai, peut trouver difficile de consacrer son esprit et sa force au Seigneur, difficile d'agir avec une justice parfaite à l'égard de son prochain, mais, c'est son désir, son intention de le faire, elle fait tous ses efforts pour accomplir ces commandements chaque jour, pour combattre le bon combat contre les faiblesses héréditaires de sa chair, de sa vieille nature. Plus elle aimera le Seigneur, plus elle montrera d'ardeur dans ce bon combat ; la récompense qu'elle recevra de la part du Père céleste à la fin sera aussi proportionnée à son zèle et à son amour.

Quelles luttes, inconnues de leur prochain, doivent soutenir les disciples du Seigneur, quels qu'ils soient ! Le monde ne voit pas et ne connaît pas ces luttes, ces combats, mais ils n'en sont pas moins réels, véritables ; le Seigneur se souvient de la loyauté, de la fidélité de ceux qui ont fait alliance avec Lui par le sacrifice, de ceux qui lui ont consacré tout leur temps, tous leurs talents, toutes leurs forces, toutes leurs perspectives. Ceux qui se sont consacrés doivent vivre leur consécration chaque jour, chaque heure, ils doivent présenter leur corps en » *sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu* » ce qui est leur culte raisonnable. — Rom. 121.

Si ces fidèles sont faibles selon la chair, ils doivent se rappeler qu'ils ne sont plus aux veux de Dieu des êtres charnels ou humains, les faiblesses de la chair ayant cessé d'exercer leur influence sur eux, car ils sont maintenant de nouvelles créatures en Jésus-Christ ; pour eux, les anciennes choses sont passées et toutes choses sont devenues nouvelles. Ils ont de nouvelles ambitions, un nouvel idéal, de

nouvelles relations avec Dieu. Ils n'aiment pas le péché, mais ils aiment la justice ; ils haïssent le péché, ils se sont enrôlés jusqu'a la mort pour combattre le péché, surtout dans leur propre chair. Ils ont la satisfaction de savoir que, si leurs semblables ignorent leurs luttes, leurs courageux efforts, faits dans le but de combattre le péché, le Seigneur les connaît. Il ne regarde pas à l'homme extérieur mais au cœur et Il ne juge pas selon la chair, mais selon l'esprit, le cœur, les intentions, les efforts. Certains soldats de la croix, vaillants et forts, inconnus du monde, seront cependant couronnés et auront part au Royaume avec Jésus.

Le troisième commandement du chrétien

Il semble, à première vue, que ces deux commandements dont parle Jésus, comprennent tout ce que la justice peut exiger, et il en est ainsi en effet ; la justice ne demande rien de plus que ce qui est contenu dans ces deux commandements. Pourquoi donc Jésus donna-t-il un autre commandement, un troisième et nouveau commandement qui est plus important que tout ce que la loi divine exige ? Ce troisième commandement n'est donné qu'à ceux qui deviennent les disciples de Jésus. Dieu ne donna pas ce troisième commandement à Jésus, mais le Maître s'en chargea volontairement et donna sa vie en sacrifice ; ces obligations, la loi ne pouvait pas, en toute justice les exiger. Le Père céleste ne put pas exiger cela de Jésus, aussi ne le lui commanda-t-il pas ; mais Il promit la gloire, l'honneur, l'immortalité, la nature divine et le royaume messianique au Fidèle qui voudrait conclure avec Lui l'alliance basée sur le sacrifice. C'est de cette manière que Dieu demanda à Jésus d'observer ce commandement.

C'est pourquoi Jésus conclut cette alliance basée sur le sacrifice, allant ainsi au-delà de ce que la loi exigeait d'Israël. Lorsque Jésus montra à ses disciples quelles étaient les conditions à remplir pour que lui-même devienne leur Avocat, et aussi celles qu'ils devaient remplir afin d'avoir part avec lui aux choses célestes, il leur montra l'importance spéciale de ce troisième commandement. Je vous donne un commandement nouveau » *aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés* » (Jean 15 12). L'apôtre Paul nous dit que Christ nous a aimés au point de mourir pour nous, il nous dit aussi que tous les véritables disciples de Jésus, possédant son esprit, devraient de même considérer comme le sujet d'une grande joie, le privilège de donner leur vie au service de Dieu en faveur des frères. » *Nous devons donner*

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

notre vie pour les frères. »

Les yeux de notre compréhension s'ouvrirent de plus en plus et nous vîmes la longueur et la largeur, la profondeur et la hauteur de l'amour de Dieu, c'est pourquoi nous fîmes des efforts toujours plus grands pour aimer et servir notre Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos pensées et de toutes nos forces. Nous avons aussi appris à apprécier toujours mieux, la nécessité d'agir justement et avec bonté envers les membres de notre famille, envers nos voisins et envers tous les humains ; nous avons appris à aimer notre prochain comme nous-mêmes. Nous nous sommes peut-être réjouis des progrès que nous avons faits, mais nous avons cependant besoin d'encouragements dans nos combats contre la vieille nature.

D'où proviennent nos différentes épreuves

Maintenant, nous connaissons le nouveau commandement, nous savons qu'il exige de nous un plus grand dévouement au Père céleste pour accomplir sa volonté, un plus grand dévouement à notre Sauveur qui nous guide. Nous devons observer la loi de la justice à l'égard de notre Père céleste et aussi à l'égard de nos semblables. A l'égard des frères de la famille de la foi, nous devons aller au-delà des exigences de la loi de la justice,

77 Octobree 1916

nous devons souffrir nous devons nous sacrifier en leur faveur, dans leur intérêt. » *Nous devons donner notre vie pour les frères » .* Combien est grande la profondeur pénétrante et la portée de cette alliance par le sacrifice ! C'est une chose étrange qui nous est demandée là ! Pourquoi donc est-ce pour les frères que nous devons nous sacrifier, donner notre vie ?

A première vue, quelqu'un dira peut-être qu'il est plus facile de se sacrifier pour les frères que pour le monde ; cependant, certaines expériences nous prouvent que nombre de chers enfants de Dieu qui fout leurs efforts pour observer les deux premiers commandements, trouvent plus facile le sacrifice de leur temps et de leurs forces au service du monde qu'au service des frères. Quoi qu'il en soit, nous

sommes tentés d'attendre ou d'exiger davantage des frères que des autres gens, nous somme tentés d'être moins indulgents pour les faiblesses des frères que pour celles des gens du monde. Il n'y a, semble-t-il, pas d'épreuves plus nombreuses pour les enfants de Dieu dans les grâces spirituelles, que celles qui sont suscitées entre eux, les épreuves que les uns font subir aux autres et vice-versa. Ce n'est pas là une simple théorie, la chose est prouvée.

Dans toutes les parties du monde, il y a des épreuves parmi les assemblées. En effet nous lisons dans les Ecritures L'Eternel jugera » son peuple » et aussi » L'Eternel votre Dieu vous met à l'épreuve » . Les épreuves et les criblages se font sentir ; nombre des fidèles, des bien-aimés du Seigneur qui ont fait alliance avec Lui par le sacrifice, paraissent ne pas comprendre que les frères qui troublent les assemblées sont les moyens dont Dieu se sert pour les éprouver, pour éprouver ses enfants, afin qu'ils montrent leur amour pour le Père céleste, pour sa Parole, pour sa volonté, afin qu'ils montrent leur justice à tous les hommes et agissent à l'égard de leurs semblables comme ils voudraient qu'on agisse à leur égard, afin qu'ils montrent leur esprit de sacrifice de soi-même et ce qu'ils peuvent faire ou supporter pour les frères, s'ils peuvent donner leur vie pour les frères.

Exhortations à l'amour fraternel

Nous craignons bien que certains frères, parmi les fidèles du Seigneur, ne comprennent pas la situation et ne soient pas des vainqueurs dans ce domaine-là ; nous craignons que leur place dans la sacrificature royale ne soit compromise. Nous ne blâmons personne, nous ne cherchons pas à trouver quelqu'un en faute, mais nous encourageons tous les frères et sœurs à se souvenir de l'alliance par le sacrifice dans laquelle nous sommes entrés et qui exige de nous l'observation du troisième commandement, qui veut que nous nous aimions les uns les autres comme le Maître nous a aimés ; il nous a aimés jusqu'à donner sa vie pour nous.

Si nous comprenions véritablement ces choses, si nous éprouvions plus d'affectueuse sympathie les uns pour les autres, nous serions moins disposés à prêter de mauvais motifs à la conduite ou aux paroles de nos frères et sœurs. Nous serions heureux d'admettre qu'ils sont sincères, même si nous ne sommes pas complètement d'accord avec leur manière d'agir ou leurs discours. Même si nous

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

sommes remplis d'amour pour les frères, nous pouvons refuser de nous associer à eux dans certaines affaires que nous jugeons être peu sages et en désaccord avec les Ecritures ; cependant nous leur exposerons la chose avec bonté, avec affection et avec douceur afin de les aider et de leur être utiles.

Que chacun apporte tous ses soins à se juger lui-même ! Surtout, ne condamnons pas nos frères et sœurs ! Que chacun scrute son propre cœur et recherche les véritables motifs qui dirigent ses actions, ses paroles dans tous les rapports qu'il entretient avec les frères. Admettons toujours que les autres membres de l'ecclésia ont autant d'amour que nous et sont aussi fidèles au Seigneur que nous-mêmes. Souvenons-nous que c'est un privilège de sacrifier nos propres préférences et nos aises en faveur de nos frères et sœurs, si elles ne sont pas cependant en opposition avec des principes essentiels ; nous pouvons même sacrifier des principes fondamentaux de justice s'ils ne concernent que nos intérêts personnels et si la paix, la communion et la prospérité des frères peuvent être conservées par ce moyen.

Aimez comme des frères doivent aimer ! Soyez pleins de bonté, indulgents, doux les uns à l'égard des autres, pardonnez-vous les uns les autres, comme Dieu vous a pardonné par Christ. — Eph. 4 32.

Par ceci nous connaîtrons que nous sommes en Lui

Parlant des preuves certaines qui permettent de reconnaître positivement si un enfant de Dieu est engendré du saint esprit, il parait extraordinaire que l'apôtre dise *» Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères »* (1 Jean 3 14.) Il est vraiment étonnant que l'amour pour les frères soit notre épreuve suprême ; nous avons déjà mentionné la chose dans les » Etudes des Ecritures ». Il est vraiment à craindre que cette épreuve ne soit de plus en plus manifeste et forte jusqu'au terme où se réaliseront nos espérances.

L'apôtre Jean a dit *» Petits enfants, n'aimons pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité »* (1 Jean 3 18), il nous fait ainsi comprendre que cette

mise à l’épreuve a un caractère absolument personnel ; chacun de nous est soumis à cette épreuve. Sans aucun doute, tôt ou tard, notre bonne volonté de nous sacrifier dans l’intérêt de nos frères sera éprouvée et déterminera si chacun de nous est fidèle et loyal à son alliance par le sacrifice ou, au contraire, s’il est infidèle. Que l’amour pour les frères, le sacrifice de notre vie pour les frères soient l’objet d’une étude personnelle et d’une mise en pratique continuelle dans notre cœur, dans notre esprit, nos pensées, nos paroles et nos actions. Prions les uns pour les autres dans ce domaine-là et exhortons-nous mutuellement à mettre en pratique ces conseils, nous efforçant d’être remplis de l’esprit du Maître !

Copyright © Association des Etudiants de la Bible